

Communiqué de presse du 15 décembre 2016

LANCEMENT DU SITE
WWW.OBSERVATOIRE-ASSURANCE.FR
UN SITE POUR RECENSER LES DIFFICULTÉS
DES ENTREPRISES À S'ASSURER EN SANTÉ ET
EN PRÉVOYANCE

Ce site, mis en ligne le 15 décembre, a pour objectif d'identifier les raisons pour lesquelles certaines entreprises ne parviennent pas à trouver un organisme assureur pour couvrir leurs salariés en incapacité, invalidité, décès ou en complémentaire santé.

Le site www.observatoire-assurance.fr propose, via un formulaire en ligne, de décrire les problèmes rencontrés :

- proposition d'assurance insatisfaisante ou non adaptée aux besoins,
- tarif jugé trop élevé,
- refus d'assurance,
- etc.

Chaque entreprise qui effectuera une saisine en ligne obtiendra un accusé de réception. Le site a également pour vocation de donner, le cas échéant, des informations ou explications neutres aux entreprises. Toutefois, l'Observatoire ne pourra en aucun cas apporter un conseil portant sur le choix de l'organisme d'assurance, le choix des garanties ou le tarif. Enfin, l'ensemble des données sera consolidé au premier semestre 2017 et permettra ainsi d'effectuer un état du marché qui fera l'objet d'une communication.

À PROPOS DU CTIP Le CTIP représente les institutions de prévoyance auprès des pouvoirs publics nationaux et européens. C'est le lieu où les institutions de prévoyance peuvent échanger leurs expériences et mener ensemble des actions d'intérêt général.

Il est doté d'un conseil d'administration paritaire, dont la présidence alterne tous les deux ans entre le collège des employeurs et le collège des salariés. Le CTIP accompagne les institutions de prévoyance dans toutes les évolutions techniques et juridiques ayant un impact sur le cadre de leur activité et sur leur développement. Il les appuie dans leur mission d'information sur la prévoyance collective en valorisant les avantages de la gouvernance paritaire.

Contact presse

Miriana Clerc
Tél. : 01 42 66 92 58
Courriel : clerc@ctip.asso.fr
www.ctip.asso.fr